

Valeur et accompagnement

Honoraires TVAC · édition du 16 octobre 2026

Type de bien	Accompagnement avant achat	Expertise en valeur avec rapport
Appartement ou terrain	250 €	325 €
Maison, villa ou commerce	300 €	400 €
Immeuble de rapport, bien important ou atypique	Sur demande	Sur demande

Expertise en valeur

Une visite avec rapport écrit. Durée comprise : 1 h pour un appartement, 2 h pour une maison. Les mêmes honoraires s'appliquent aux missions de vente, achat, succession et donation pour un appartement ou une maison.

Accompagnement technique avant achat

Visite d'une heure maximum, sans rapport écrit. Le bureau détermine avec vous le périmètre de la visite.

Configuration particulière

Le bureau confirme le tarif des biens importants, atypiques et immeubles de rapport. Aucun seuil universel de valeur ou de superficie ne s'applique à toutes les missions.

Envoi du rapport

Le rapport d'expertise est envoyé par e-mail. Envoi postal : 75 € TVAC par envoi distinct, montant forfaitaire sans majoration.

Conditions de la mission

Estimation selon la description du bien ; montant confirmé avant le rendez-vous. Le bureau peut adapter ses honoraires si la configuration constatée diffère de celle annoncée. Annulation la veille ou le jour même : 150 € TVAC. Absence au rendez-vous : 150 € TVAC à charge de la partie absente.

Paiement sur place : espèces contre reçu ou carte bancaire avec terminal Bancontact. La facture est envoyée par e-mail après la visite. Les conditions générales du bureau restent applicables.

Bureaux : Place de l'Amitié 7/8, 1160 Bruxelles, sur rendez-vous.

Siège social : Chaussée de Waterloo 200/8, 1640 Rhode-Saint-Genèse.